

Date : 28/09/2023

Numéro : 28/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

01/10/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE DEMIGNY 71150

Séance du 28 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Manon JOLIVET, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON,

Absents excusés : Mrs Patrick CHARLES, Laurent VAN ASSEL,

Absents non excusés : Mme Zeldia PARMENTELAT, Mr Jean-Baptiste COUTACHOT.

Pouvoirs : M. Patrick CHARLES à M. Guy CONON

M. Laurent VAN ASSEL à M. Maurice NAGEON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

SYDESL – Renouvellement Luminaires Eclairage Public vétustes

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu’il a été demandé au SYDESL une étude sur le renouvellement des équipements vétustes « Luminaire » et ce pour une maîtrise de la consommation d’énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

50 points lumineux doivent faire l’objet d’un remplacement (dépose- fourniture et pose luminaire type Item led).

Le coût total est de **43 368,69€ HT**, avec une participation du **SYDESL/Fonds Vert de 65%**

Part contributive de la commune : **15 727,24€**.

Après avoir entendu l’exposé de Mme la Maire, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **VALIDE** le projet technique du SYDESL relatif au renouvellement des équipements d’éclairage public vétustes comme indiqué ci-dessus,
- **ADOpte** le plan de financement établi comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 071-217101708-20230928-28_2023B-DE



- Le coût total de l'opération 43 368,69€ HT
- Le montant du fonds de concours versé par le SYDESL n'excède pas 75% du coût HT de l'opération soit 27 641,45€
- La contribution communale est estimée à 15 727,24€.

- **INSCRIT** en section d'investissement la dépense que conformément à l'article L.5212-26 du CGCT, les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

Le Maire, Marie-Claire DILLY.

